

# MAIRIE DE MOUHET

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

8 août 2022

n°2022-G-26

OBJET :

Circulation interdite par portion sur Voie Communale n°13  
au niveau du Hameau les Genêts

LE MAIRE DE MOUHET,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

VU la demande présentée le 29 juillet 2022 par l'entreprise Alliance Forêt Bois - agence Limousin à St Léonard de Noblat représenté par Mr BERRY Benjamin,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les voies communales n°3,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Du 8 août 2022 pour une durée de dix jours, à l'occasion de travaux de broyage bois énergie, réalisés et organisés par l'entreprise Alliance Forêt Bois - agence Limousin, la circulation et le stationnement seront interdits sauf riverains sur la voie communale n° 3 au niveau du Hameau de genêts.

#### ARTICLE 2 :

Au droit des sections réglementées, la circulation sera interdite.

#### ARTICLE 3 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise Alliance Forêt Bois - agence Limousin et/ou ses sous-traitants.

#### ARTICLE 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à chaque extrémité des sections réglementées et à la mairie concernée.

**ARTICLE 6 :** M. le Maire de la commune de MOUHET, est chargé, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

L'entreprise Alliance Forêt Bois - agence Limousin chargée de la réalisation des travaux ; M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'Éducation des Services du Conseil Général ; M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ; M. le Directeur du SAMU de l'Indre avenue de Verdun 36000 Châteauroux

Fait à Mouhet, le 8 août 2022  
Le Maire,  
Jean-Christophe PLANTUREUX



*[Signature]*  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué.

*Certifié exécutoire*  
Transmis à la sous-préfecture le 09 AOUT 2022  
Affiché le 09 AOUT 2022  
Le Maire,



*[Signature]*  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué.